



Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Communiqué

Le groupe permanent d'orientation du COCT adopte un mémorandum sur le rôle de la formation en matière de santé au travail

Le groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT, composé des partenaires sociaux, de l'Etat et de la CNAMTS, a adopté un mémorandum sur le rôle de la formation pour le développement d'une culture de la prévention en santé au travail.

Le mémorandum adopté par le groupe permanent d'orientation du COCT

Le mémorandum « Formations et développement d'une culture de prévention » a été adopté par le groupe permanent d'orientation du COCT le 10 juillet 2015. Il affirme la volonté de voir la formation constituer un moyen privilégié de diffusion d'une culture de la prévention sur le champ de la santé au travail.

Ce document s'inscrit en pleine cohérence avec l'orientation n°1 adoptée à l'unanimité par le groupe permanent d'orientation du COCT, pour le prochain plan santé au travail, consistant à privilégier la prévention et en partant des situations de travail réelles.

Il fait suite aux travaux ayant conduit les partenaires sociaux à adopter, dans le cadre du GPO, une position unanime quant au guide de prévention du burn-out (communiqué du 26 mai 2015), et à engager une réflexion sur la réforme de la médecine du travail et sur les services que les entreprises, employeurs et salariés, en attendent (communiqué du 16 juin 2015).

Les travaux du GPO porteront prochainement sur les conditions de la mise en place des politiques de santé au travail dans les territoires.

Ces éléments forment un ensemble qui concourt tout à la fois à la conception et à la mise en œuvre d'une politique de santé au travail dont les orientations sont partagées par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Le troisième plan santé au travail, en cours d'élaboration, doit en être la colonne vertébrale.

Le groupe permanent d'orientation du COCT

Le groupe permanent d'orientation du COCT est composé :

- des organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national :
 - o organisations syndicales : CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO ;
 - o organisations professionnelles : MEDEF, CGPME, UPA, UNAPL, FNSEA ;
- des services de l'Etat :
 - o ministère chargé du travail (direction générale du travail),
 - o ministère chargé de l'agriculture (service des affaires financières, sociales et logistiques),
- de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (direction des risques professionnels).

Paris le 10 juillet 2015

Informations et contact :

manuella.deleville@travail.gouv.fr

frederic.laloue@coct.travail.gouv.fr

Internet : Rubrique COCT

<http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-conseil-d-orientation-sur-les,1455/>